

ନିଉରୋ

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

ନିଉରୋ

Séance du **Jeu**di 25 Avril 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-huit avril deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

ନିଉରୋ

Nombre de membres en exercice : **85**
Nombre de membres présents : **60**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **16**

Date de convocation :
18 Avril 2019

Visa du contrôle de légalité du :
30 AVR. 2019

Affichée le :
30 AVR. 2019

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.6 - Emploi-formation professionnelle

Objet : Démarche Territoire d'industrie – Contractualisation : projet de plan d'actions pour l'Intercom de la Vire au Noireau et signature du protocole d'accord

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		x : représentée par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN					x
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE			X : M. Jean-Pierre NOURRY		
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT					x
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE		x : représenté par M. Alain DUCHESNEY			
-----------------------------	--	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON	x				
------------------------	---	--	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS	x				
Mme Julie DUBOURGET				X : Mme Nathalie DESMAISONS	
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN				X : M. Jean-Marc LAFOSSE	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUÉF					x
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE					x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE					x	
Mme Rolande BLIN				X : M. Rémi LABROUSSE		
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU						x
M. Rémi LABROUSSE	x					
Mme Anita LAIR						x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY	x				
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE	x				
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT				x	
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	57	3	6	3	16
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	60				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	66				

M. Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Fin novembre, le Gouvernement a annoncé souhaiter accompagner, au plan national, 136 territoires se caractérisant par leur forte identité et savoir-faire industriels. Ces territoires sont désignés sous l'appellation « Territoire d'industrie ».

En Normandie, 10 territoires ont été identifiés Territoire d'industrie parmi lesquels « Les Collines de Normandie » qui regroupent l'Intercom de la Vire au Noireau et Flers Agglo. Ensemble, ces 2 collectivités doivent contractualiser avec, notamment l'Etat et la Région, autour d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour développer l'industrie sur leur territoire pour la période 2019-2022.

Cette contractualisation porterait sur 4 thématiques essentielles au développement du tissu industriel de l'Intercom de la Vire au Noireau et de Flers Agglo.

Enjeu ① : Renforcer l'**attractivité** des métiers de l'industrie et du territoire (accueil et ancrage des populations et des entreprises).

Enjeu ② : Faciliter le **recrutement** et la **formation** des personnels.

Enjeu ③ : Encourager l'**innovation**.

Enjeu ④ : Favoriser la **simplification** administrative et réglementaire.

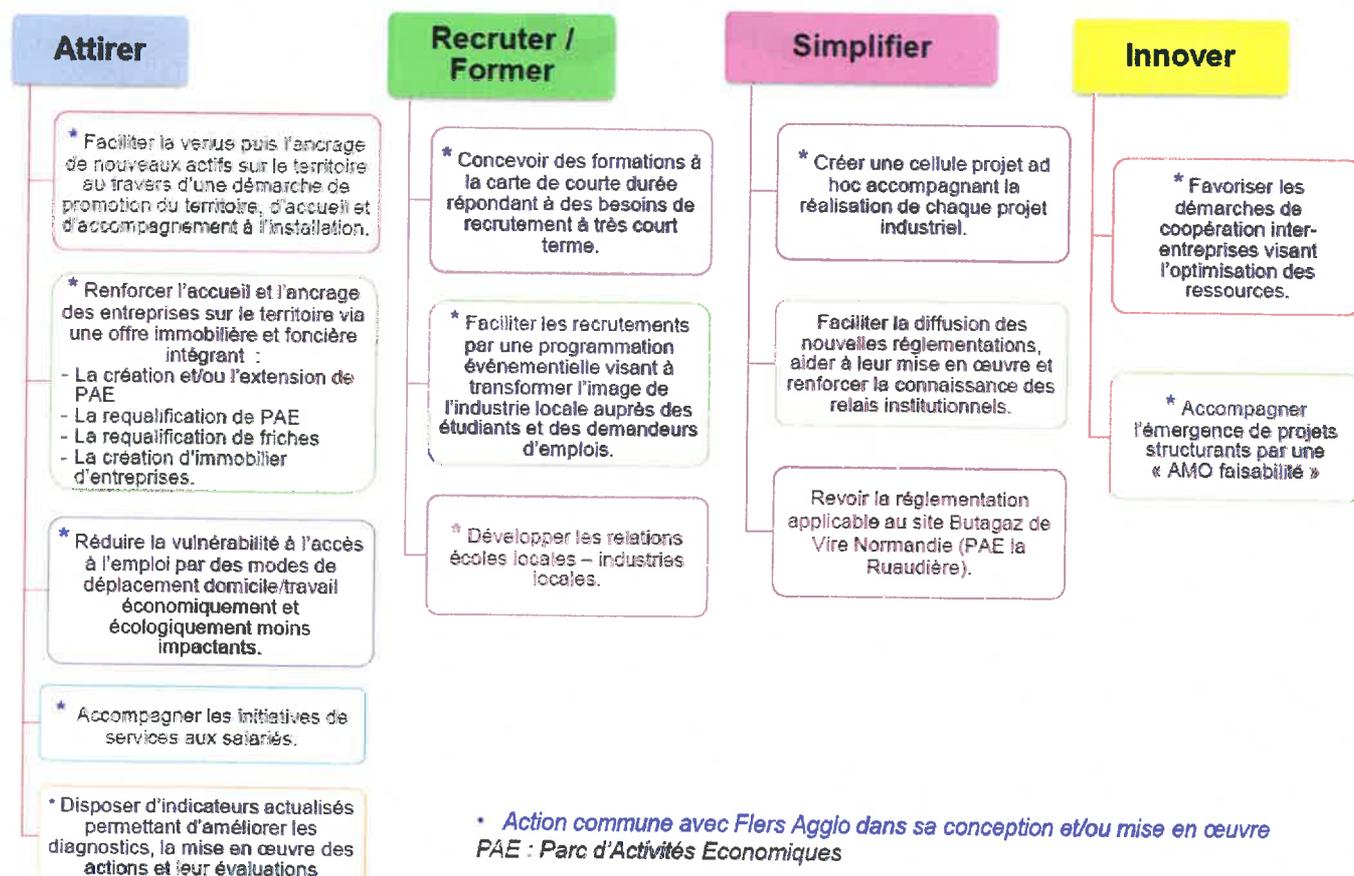
Afin que les actions à mettre en œuvre reflètent les préoccupations des industriels et répondent de manière opérationnelle à leurs besoins, une gouvernance du projet a été mise en place à l'échelle de notre EPCI. Elle repose sur un binôme élu – industriel (M. Jean-Charles DUQUESNE, Directeur général de La Normandise), complété par un comité de pilotage (COFIL) composé des 3 vice-Présidents en charge de l'Attractivité du territoire et d'industriels représentant Vire Normandie, Condé en Normandie et les 3 pôles ruraux.

Ensemble, élus et industriels ont élaboré un plan d'actions qui constituerait le socle de la future contractualisation. Postérieurement à la date de signature du contrat de nouvelles actions pourraient venir compléter le programme initial et ce jusqu'au terme du dispositif fixé à 2022.

Ces actions se déclinent comme suit :

TERRITOIRE D'INDUSTRIE : PLAN D' ACTIONS DES COLLINES DE NORMANDIE Flers Agglo

SCHÉMA DE SYNTHÈSE



En prélude à la contractualisation devant intervenir courant juin prochain, un protocole d'accord précisant les enjeux de notre territoire d'industrie et les catégories d'actions destinés à y répondre (cf. schéma ci-avant) serait signé le 30 avril prochain avec l'Etat et la Région Normandie.

Suivant la présentation devant la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 03 avril 2019 et au Bureau Communautaire réuni le 08 avril 2019, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ce protocole d'accord. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 66 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

